

# Guide du client

## **Siège social :**

7, rue Bacquié Fonade, 31700 Blagnac

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h (fermé le mardi matin)

Accès : bus 70 (arrêt Mairie de Blagnac) ou Tramway (arrêt Pasteur)

Tél : 05 61 16 30 40

Fax : 05 61 16 30 41

[accueil@inter-relais.asso.fr](mailto:accueil@inter-relais.asso.fr)

## **Antenne :**

51, avenue de Saint Exupéry, 31400 Toulouse

Du lundi au vendredi : 14h-17h30

Accès : bus 10 (arrêt 3 fours)

Tél : 05 61 34 29 11

Fax : 05 61 34 62 68

[toulouse@inter-relais.asso.fr](mailto:toulouse@inter-relais.asso.fr)

## Nos engagements de service

- Répondre à vos demandes sous 48 heures.
- Etablir un devis gratuit et personnalisé.
- S'ajuster à l'évolution de vos besoins :  
Congés, arrêts de travail de vos salariés  
Surcroît de travail
- Assurer un suivi des missions de travail.

## Les moyens mis en œuvre

- Accompagnement sur site des salariés.
- Formation individualisée.
- Assurer la continuité de service.
- Evaluer systématiquement votre niveau de satisfaction.

## Rôle de l'association **Inter Relais**

Inter Relais est une association intermédiaire, créée en 1988.

Nous proposons aux personnes en recherche d'emploi des missions de travail temporaires, nous assurons un suivi et un accompagnement socioprofessionnel.

Le passage à Inter Relais est une étape dans leur recherche d'emploi. C'est un tremplin vers un emploi plus stable.

Certifiés CEDRE ISO 9001 depuis décembre 2014, nous effectuons un travail en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

## Fonctionnement d'**Inter Relais**

### **Souplesse**

Vous nous contactez par téléphone ou vous venez nous rencontrer à l'association pour nous indiquer vos besoins.

Nous vous mettons en relation avec un de nos salariés selon des critères de compétences et de disponibilité.

Nous demeurons l'employeur, nous nous chargeons des formalités administratives : rédaction du contrat de travail, déclaration d'embauche, immatriculation à la sécurité sociale, maladie, attestation Pôle emploi...

Nous établissons un contrat de mise à disposition qui vous sera remis par le salarié. Il vous appartient de le lire attentivement et de nous envoyer un exemplaire signé par courrier ou par l'intermédiaire du salarié, avant le début de la mission.

Nous vous rappelons que nos salariés bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel et doivent se rendre aux rendez-vous mensuels fixés par l'association.

Nous assurons un remplacement du salarié si ce dernier trouve un emploi en dehors de la structure.

**Nous vous rappelons que la durée minimale d'intervention est de 2 heures.**

## Le contrat de mise à disposition

Le contrat de mise à disposition implique que le personnel demeure exclusivement placé sous votre contrôle et votre surveillance. Il existe en effet un transfert de responsabilité de l'association employeur à l'utilisateur commettant (article 1384 alinéa 5 du code civil). Il vous est donc vivement recommandé de vérifier que vous bénéficiez d'une assurance Responsabilité Civile de votre contrat d'habitation, couvrant les éventuels dommages occasionnés par le salarié de quelque nature qu'ils soient.

N'oubliez pas que votre responsabilité est engagée, vous êtes responsable de l'hygiène et de la sécurité du salarié, les travaux dangereux sont formellement interdits.

En cas d'accident du travail prévenez immédiatement Inter Relais afin que nous puissions faire les démarches auprès de la sécurité sociale.

Pour un meilleur fonctionnement, veuillez laisser vos consignes et vos coordonnées au salarié, avec un cahier de correspondance par exemple.

## Inter Relais met à disposition du personnel sur des postes de :

**Employé-ée de ménage et/ou repassage**

**Aide jardinier-ère**

**Agent d'entretien polyvalent**

**Ouvrier-ère de nettoyage de locaux**

**Manutentionnaire (déménagement...)**

**Agent d'espaces urbains**

...

**Tarifs Services A la Personne : 19.20 € /heure**

**Tarifs pour les professionnels : nous consulter**

**Inter Relais intervient sur Toulouse et sa périphérie.  
Nous fournissons le personnel mais pas de matériel.**

## Avantages fiscaux à **Inter Relais**

Dans le cadre des Services à la Personne, vous avez la possibilité de déduire de vos impôts 50% des dépenses engagées, en fonction de la législation en vigueur.

### ***Ensemble, soyons solidaires pour l'emploi !***

**Vous êtes satisfaits des services d'Inter Relais,  
Merci d'en parler autour de vous**

Chaque année 400 clients nous font confiance  
et permettent à 150 personnes de travailler

### **Facturation et règlement**

Une facture mensuelle est établie en fonction du relevé d'heures signé par vos soins, ce relevé est à retourner à Inter Relais avant la fin du mois, selon le calendrier ci-dessous. Cette facture inclut toutes les charges, elle est à régler à réception.

Le cumul des heures de travail est arrondi au ¼ d'heure. Sur vos factures les heures sont exprimées en 100<sup>ème</sup> : 15 minutes = 0.25 heure.

Le règlement de vos factures s'effectue par chèque bancaire ou virement, nous ne pouvons pas accepter les paiements en numéraire.

Pour les Services A la Personne, vous avez la possibilité de nous régler par chèque emploi service universel (CESU ou e- CESU), disponible auprès de votre comité d'entreprise. Pour ce mode de paiement, nous ne pouvons pas rendre la monnaie ou vous faire un avoir, il convient donc de régler la différence par chèque bancaire uniquement.

Pour toute réclamation, veuillez nous contacter par téléphone ou par mail

<b>BLAGNAC</b>	<b>TOULOUSE</b>
05 61 16 30 40	05.61.34.29.11
<a href="mailto:accueil@inter-relais.asso.fr">accueil@inter-relais.asso.fr</a>	<a href="mailto:toulouse@inter-relais.asso.fr">toulouse@inter-relais.asso.fr</a>